

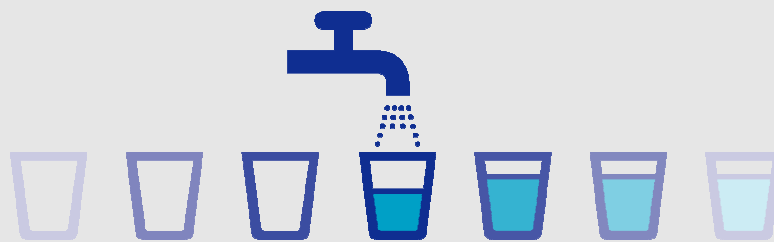
Rapport annuel

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2008

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	4
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE	4
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	5
■	RESSOURCES EN EAU	6
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	7
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	8
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000	12
■	LE PRIX DE L'EAU POUR ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY	13
■	LE PRIX DE L'EAU POUR BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON	14
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2008.....	15
■	RECETTES D'EXPLOITATION	16
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	17
■	QUALITE DE L'EAU	17
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	18
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	22
■	ETAT DE LA DETTE.....	23
■	AMORTISSEMENTS REALISES	23
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	23
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	24
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	24

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières regroupe les communes de ARDILLATS, BEAUJEU, CERCIE, CHENELETTE, DRACE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, TAPONAS, VERNAY et VILLIE-MORGON (Saint Joseph, les Gauthiers, les Vachats, Lathevalle).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

12 638 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 27 décembre 2001. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 26 décembre 2011.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2003	Fusion SEREPI et SDEI : SDEI devient titulaire du contrat au 1 ^{er} janvier 2003

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues

■ **CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT**

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	BELLEVILLE	Volume de 300 m ³ /j maximal de fourniture. Préavis de 6 mois de résiliation. Convention valable jusqu'au 3 sept 1999 renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes de 5 ans chacune. Avenant n°1 pour transfert de la SEREPI à la SDEI de la conve	1989	10
Convention d'Export Permanent	SIVU des GROSNES et du SORNIN	Convention révisable tous les 5 ans. Volume maximal de fourniture de 1200 m ³ /j.	2004	5
Convention d'Import Permanent	SIVU des GROSNES et du SORNIN	Alimentation de 77 abonnés du hameau du Mollard.	2008	3

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement et volumes produits*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2007 [m³]	Prélèvement 2008 [m³]	Variation 2007/2008
Source Montchanin (St Didier/ Beaujeu) SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU Prélèvement en nappe souterraine	-	32 696	33 483	+2,41 %
Source Soubran (Marchamp MARCHAMPT) Prélèvement en nappe souterraine	-	1 748	-	-
Source Santailiers (Marchamp) MARCHAMPT Prélèvement en nappe souterraine (hors service depuis le 01/01/2008)	-	-	526	-
Source Trichard (Ardillats) ARDILLATS Prélèvement en nappe souterraine (hors service depuis le 31/12/2007)	-	32 645	31 010	-5,01 %
Source Fontbel (Chenelette) CHENELETTE Prélèvement en nappe souterraine	-	45 875	46 178	+0,66 %
Source Fontbidon (Beaujeu) BEAUJEU Prélèvement en nappe souterraine	-	13 201	2 169	-83,57 %
Champ captant de à TAPONAS Prélèvement en nappe d'accompagnement	-	857 619	868 603	+1,28 %
Total des prélèvements [m³]		983 784	981 969	-0,18 %

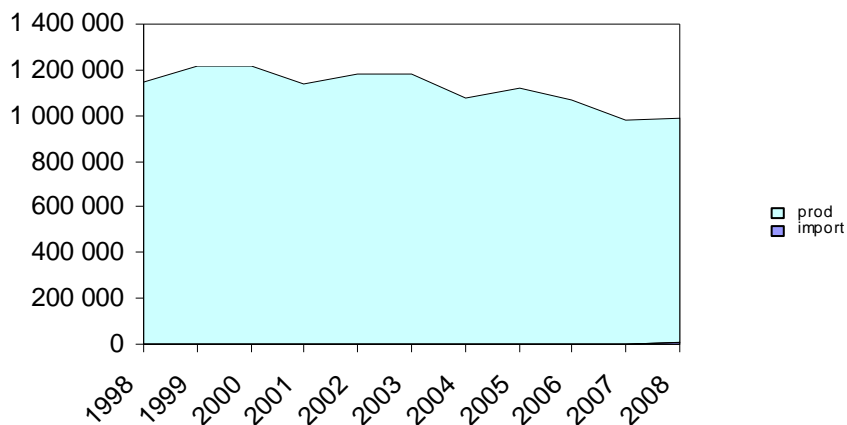
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2007 [m³]	Importé en 2008 [m³]
SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN (Champ Renard - Lantignie)	-	6 369

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2007	2008	Variation
Ressources propres	983 784	981 969	-0,18 %
Importations	-	6 369	-
Total général	983 784	988 338	+0,46 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



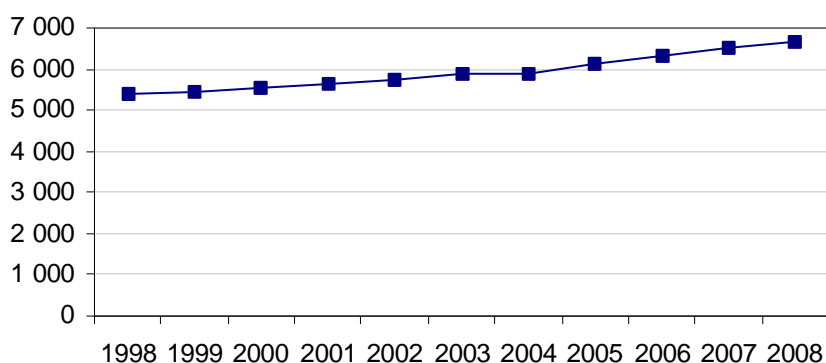
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2007	2008	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 296	-	-
Nombre d'abonnements non domestiques	216	-	-
Nombre total d'abonnements	6 512	6 653	+2,17 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le détail des répartitions des abonnements entre abonnés domestiques et non domestiques n'a pu être fourni par la SDEI (modification de la définition des abonnés domestiques) .

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Répartition des abonnés par commune*

ARDILLATS	231
BEAUJEU	1 147
CERCIE	473
CHENELETTE	219
DRACE	355
LANTIGNIE	380
MARCHAMPT	262
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	691
REGNIE-DURETTE	511
SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	286
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	1 262
SAINT-LAGER	444
TAPONAS	313
VERNAY	16
VILLIE-MORGON	63
Total des abonnés	6 653

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

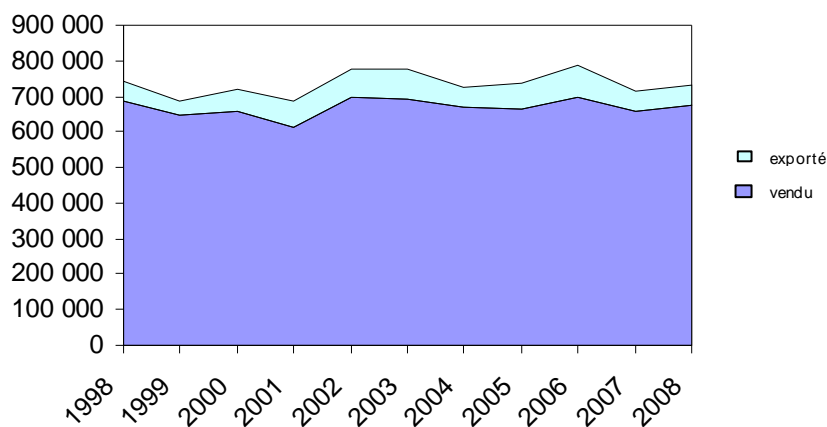
Volumes [m ³]	2007	2008	Variation
Volume produit	983 784	981 969	-0,18 %
Volume importé	-	6 369	-
Volume exporté	- 58 339	- 57 483	-1,47 %
Volume mis en distribution	925 445	930 855	+0,58 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	-	-	-
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	656 631	675 700	+2,90 %

La consommation moyenne par abonné est de : 102 m³ par an. Elle était de 104 m³ en 2007.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2007 [m ³]	Exporté en 2008 [m ³]
BELLEVILLE	419	213
SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN	57 920	57 270
Volume total exporté	- 58 339	- 57 483

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2007	2008	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	383,0	389,7	+1,74 %

(Source SDEI)

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/02/2008	Augmentation de la part variable de la surtaxe : 1,44 € par m3 au lieu de 1,40 €
19/03/2009	Augmentation de la surtaxe : part fixe : 45 € par an ; part variable 1,47 € par m3

Les tarifs concernant la part de la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2009, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 20,73 % par rapport aux tarifs de base établis au 27 décembre 2001.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2009 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 27,77 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009
ARDILLATS	0,0380	0,0760
BEAUJEU	0,1900	0,1900
CERCIE	0,1900	0,1900
CHENELETTE	0,0380	0,0760
DRACE	0,1900	0,1900
LANTIGNIE	0,0380	0,0760
MARCHAMPT	0,0380	0,0760
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	0,1900	0,1900
REGNIE-DURETTE	0,1900	0,1900
SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	0,0380	0,0760
SAINT-JEAN-D'ARDIERES	0,1900	0,1900
SAINT-LAGER	0,1900	0,1900
TAPONAS	0,0380	0,0760
VERNAY	0,0380	0,0760
VILLIE-MORGON	0,1900	0,1900

Note sur la Redevance de pollution domestique :

Cette redevance remplace la contre valeur pollution à partir de l'exercice 2008 conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006. L'Agence de l'Eau Méditerranée Corse a prévu une harmonisation de cette redevance avec une augmentation progressive pour les communes où la contre-valeur pollution n'était pas prélevée.

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,64	41,66	+5,10 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9996	1,0504	+5,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	44,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,44	+2,86 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0399	0,0479	+20,05 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

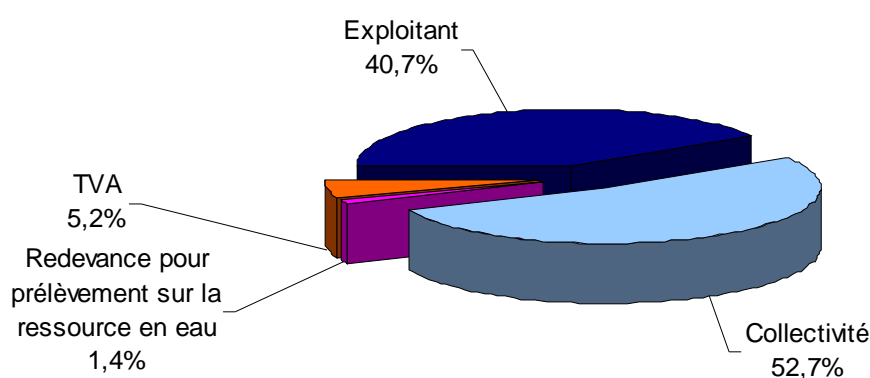
	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Exploitant	159,59	167,71	+5,09 %
Collectivité	212,00	216,80	+2,26 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,79	5,75	+20,04 %
TVA	20,70	21,46	+3,67 %
Total [€ TTC]	397,08	411,72	+3,69 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,43 €/m³

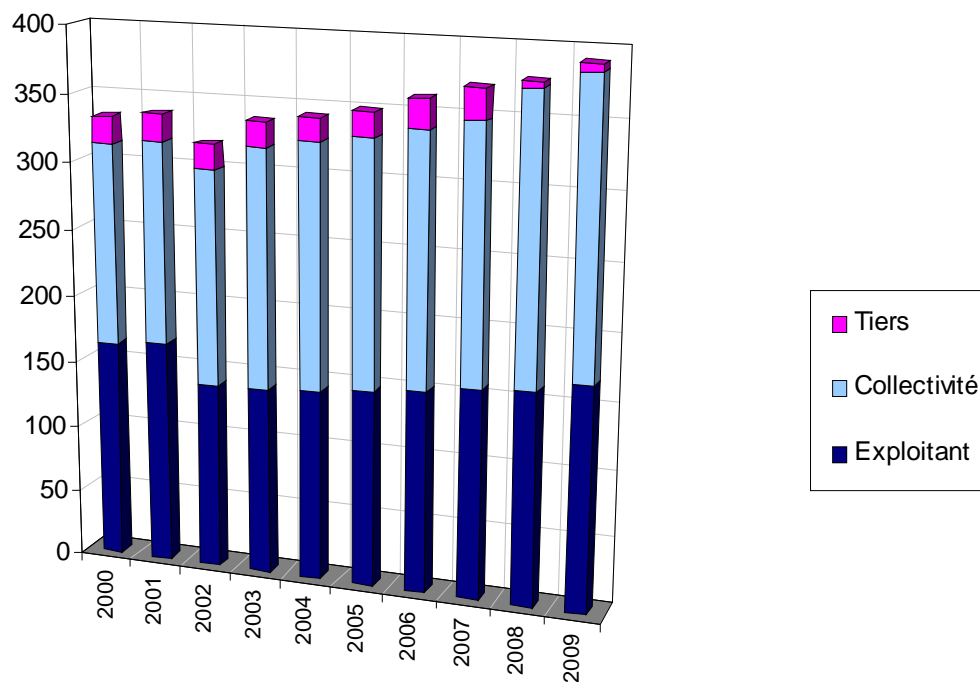
Répartition au 1er janvier 2009



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000	163,06	150,20	20,12	333,38
2001	166,96	150,20	20,12	337,28
2002	139,06	160,18	18,84	318,08
2003	139,86	178,00	19,02	336,88
2004	143,54	181,20	17,79	342,53
2005	146,73	184,00	18,11	348,84
2006	151,20	187,20	21,74	360,14
2007	156,48	190,60	22,79	369,87
2008	159,59	212,00	4,79	376,38
2009	167,71	216,80	5,75	390,26



■ LE PRIX DE L'EAU pour ARDILLATS, CHENELETTE, LANTIGNIE, MARCHAMPT, SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU, TAPONAS, VERNAY

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,64	41,66	+5,10 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9996	1,0504	+5,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	44,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,44	+2,86 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0399	0,0479	+20,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,038	0,076	+100,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

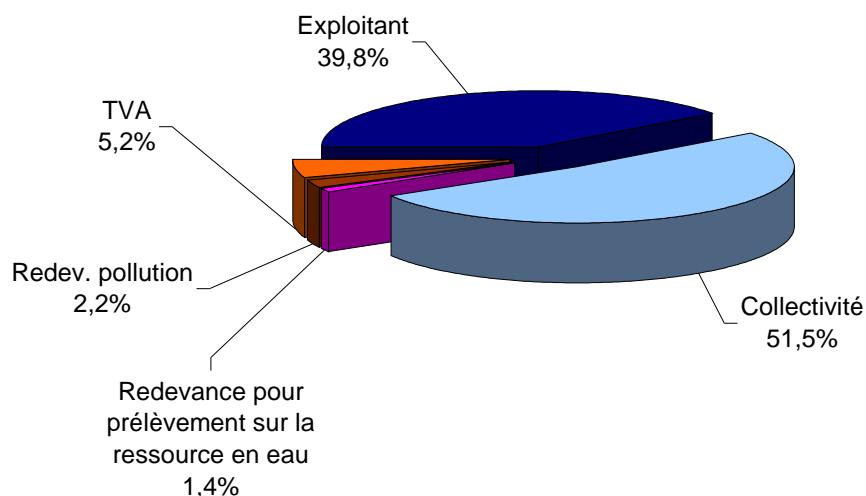
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Exploitant	159,59	167,71	+5,09 %
Collectivité	212,00	216,80	+2,26 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,79	5,75	+20,04 %
Redevance de pollution domestique	4,56	9,12	+100,00 %
TVA	20,95	21,97	+4,87 %
Total [€ TTC]	401,89	421,35	+4,84 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,51 €/m³

Répartition au 1er janvier 2009



■ LE PRIX DE L'EAU pour BEAUJEU, CERCIE, DRACE, QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, REGNIE-DURETTE, SAINT-JEAN-D'ARDIERES, SAINT-LAGER, VILLIE-MORGON

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,64	41,66	+5,10 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9996	1,0504	+5,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	44,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,44	+2,86 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0399	0,0479	+20,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

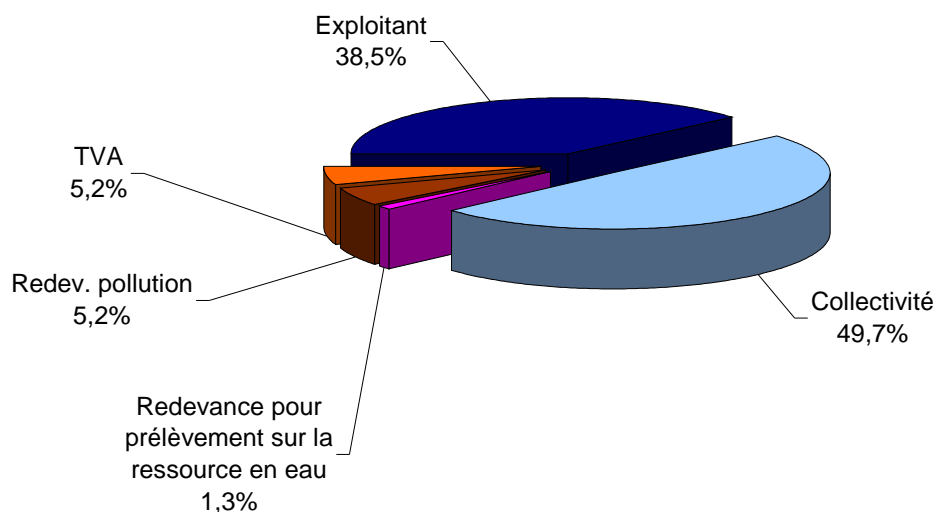
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2008	1 ^{er} jan 2009	Variation
Exploitant	159,59	167,71	+5,09 %
Collectivité	212,00	216,80	+2,26 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,79	5,75	+20,04 %
Redevance de pollution domestique	22,80	22,80	0,00 %
TVA	21,95	22,72	+3,51 %
Total [€ TTC]	421,13	435,78	+3,48 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,63 €/m³

Répartition au 1er janvier 2009



■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2008

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2008, les dates d'application sont les suivantes :

du 1^{er} septembre 2007 au 29 février 2008

du 1^{er} mars au 31 août 2008

du 1^{er} septembre 2008 au 28 février 2009

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} septembre 2007 au 29 février 2008	du 10 mars au 31 août 2008	du 1 ^{er} septembre 2008 au 28 février 2009
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	39,64	40,33	41,66
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9996	1,0169	1,0504
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	44,00	44,00	44,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,44	1,44
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0399	0,0479	0,0479
	TVA [%]	5,5	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2007	2008	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 140 903,00 €	1 167 958,00 €	+2,37 %
Total recettes de vente d'eau	1 140 903,00 €	1 167 958,00 €	+2,37 %
Autres recettes			
Autres recettes	61 737,65 €	64 029,15	+3,71 %
Total des recettes	1 202 640,65 €	1 231 987,15 €	2,44 %

Autres recettes : Fermage aux Sablons à Taponas, contribution du SIAMVA aux charges de fonctionnement, location du site de Beaujeu

- *Recettes de l'exploitant*

	2007	2008	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	893 106,00 €	911 661,00 €	+2,08 %
dont abonnements	251 582,00 €	262 672,00 €	+4,41 %
Recettes de volume exporté	18 431,00 €	21 586,00 €	+17,12 %
Total recettes de vente d'eau	911 537,00 €	933 247,00 €	+2,38 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	181 971,00 €	137 261,00 €	-24,57 %
Autres recettes	36 778,00 €	35 022,00 €	-4,77 %
Total des recettes	1 130 286,00 €	1 105 530,00 €	-2,19 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eaudistribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	72	1	98 %	Entérocoques
Conformité physico-chimique	96	17	82 %	Arsenic : Valeur Max 0,38 µg/l (Norme 0,10 µg/l).

L'eau des sources est faiblement minéralisée et agressive.

Pour les détail des analyses non conformes, se reporter au rapport annuel de la DDASS.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Champ captant de Taponas

	0%	aucune action
	20%	études environnementales et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Source Fontbel (Chenelette)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source Fontbidon (Beaujeu)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source Montchanin (St Didier/Beaujeu)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source Santailers (Marchampt)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source Trichard (Ardillats)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

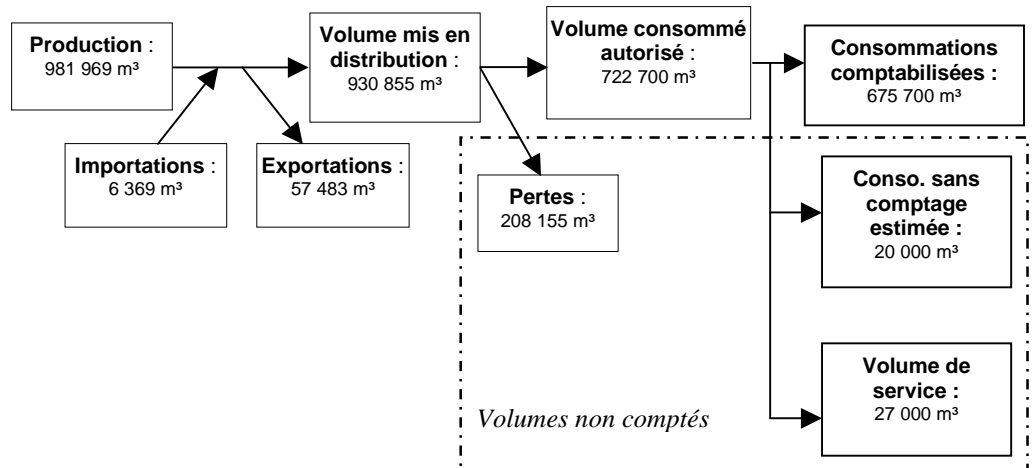
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	-	-
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	-
→	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	-
	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	0
→	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
→	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 20 000 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 27 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2004	2005	2006	2007	2008
Rendement du réseau de distribution [%]	70,9 %	71,9 %	78,3 %	77,8 %	78,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / longueur du réseau hors branchements

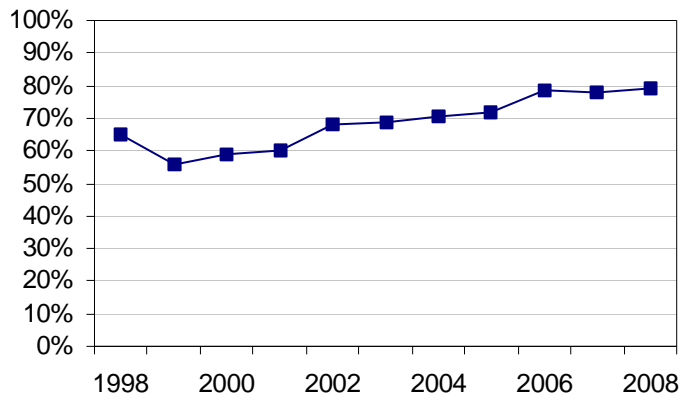
	2004	2005	2006	2007	2008
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,5	2,7	2,0	1,9	1,8

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / longueur du réseau hors branchements

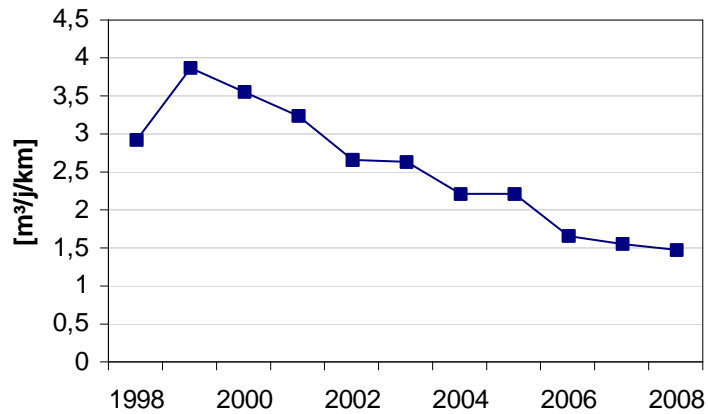
	2004	2005	2006	2007	2008
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,2	2,2	1,7	1,6	1,5

Remarque : La valeur de l'indice linéaire de pertes approche la valeur de 1,5 m³/km/j à partir de laquelle le réseau est jugé comme performant en milieu rural.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,378	1,612	0,961	0,860	1,030

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement 2005	250 000 €	-	-
Renouvellement 2006	210 000 €	-	-
Renouvellement 2007	210 000 €	-	-
Renouvellement 2008	360 000 €	-	-
Extensions 2005-2006	118 823 €	-	-
Extension 2007	160 000 €	-	-
Extension 2008	120 000 €	-	-
Haut Service Substitution des Sources Fontbel	291 745 €	-	-
Haut Service Fontbel Reminéral	200 000 €	60 890 €	-
Haut Service Fontbel Arsenic	200 000 €	-	-
Rechloration réseau 8	225 000 €	3 049 €	-
Restauration Haut Service Réservoirs	350 000 €	-	-
Desserte des Ecart	145 736 €	-	-
Exhaures puits Taponas	6 500 €	-	-
Branchements plomb 2005-2006	65 000 €	-	-
Branchements plomb 2007	120 000 €	-	-
Branchements plomb 2008	180 000 €	-	-
Haut Service Abandon Fonbidon Molar	383 670 €	-	-
Sécurisation Champ Captant Taponas	280 000 €	-	-
Diagnostic amiante	10 000 €	-	-
Restructuration accès pompes Taponas	85 000 €	-	-
Station de Traitement Pliocène et Taponas 3	440 000 €	-	-
Diagnostic reprise étanchéité	18 000 €	-	-
Etudes Pliocène	132 000 €	-	-
Restructuration Haut Service	60 000 €	-	-
Réhabilitation GéniCivil ouvrages	170 000 €	-	-
Mise en sécurité des ouvrages	70 000 €	-	-
Etude pilote Pliocène	4 155 €	-	-

(Inscription au Budget primitif 2008)

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2007	2008
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	93	88
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2176	2088
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	34,09 %	32,08 %

Parmi les 6 508 branchements existants, 342 sont de nature inconnue, donc potentiellement en plomb.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2008 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2007	2008
Encours de la dette au 31 décembre	489 414,64 €	334 230,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	263 432,18 €	182 335,16 €
dont en intérêts	37 193,70 €	27 151,32 €
dont en capital	226 238,48 €	155 183,84 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008
Montant de la dotation aux amortissements	344 804,58 €	344 804,58 €	345 501,76 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Le syndicat envisage la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable, le développement d'une ressource alternative pour sécuriser son alimentation et la construction d'une station de traitement d'eau potable à Taponas.

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Un programme pluriannuel de travaux 2008-2014 a été adopté par l'assemblée délibérante.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2007	2008
montants des abandons de créance	1 516,11 €	1 435,85 €
dont part délégataire	1 516,11 €	1 435,85 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	19	22
nombre d'aides accordées	19	22
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.